

Un syndicat intercommunal  
pour la gestion des milieux  
aquatiques et la prévention des  
inondations (GEMAPI)

Fondé en 1982, le **Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques sur l'Arnon** est aujourd'hui une structure publique ayant pour vocation la gestion des cours d'eau de **l'Arnon amont et de ses affluents**, incluant les rivières de **la Joyeuse, du Portefeuille** et de **la Sinaise**.

Porteur de la compétence **GEMAPI** depuis 2016, il intervient sur l'amont du bassin versant de l'Arnon situé à l'extrémité Sud du département du Cher.

Derrière les activités du syndicat, un comité de **31 représentants** et un bureau de 9 membres, dirigé par un Président, apportent leur contribution et orientent les décisions à **l'échelle intercommunale**.

**Siège du SIRAH sur l'Arnon :**

Communauté de Commune Berry Grand Sud  
6, grande rue  
18170 LE CHATELET

**Cellule d'animation du SIRAH sur l'Arnon :**

4 rue de Saint-Jeanvrin 18370 BEDDES  
Ouverture au public : lundi et jeudi (9h-12h ;  
14h-16h)

Secrétariat : [sirah.secretariat@outlook.fr](mailto:sirah.secretariat@outlook.fr)  
Chargé de mission : [sirah.arnon18@outlook.fr](mailto:sirah.arnon18@outlook.fr)  
06 79 60 12 09

**SIRAH**  
sur l'Arnon

Syndicat Intercommunal pour la  
Réalisation d'Aménagements  
Hydrauliques sur l'Arnon





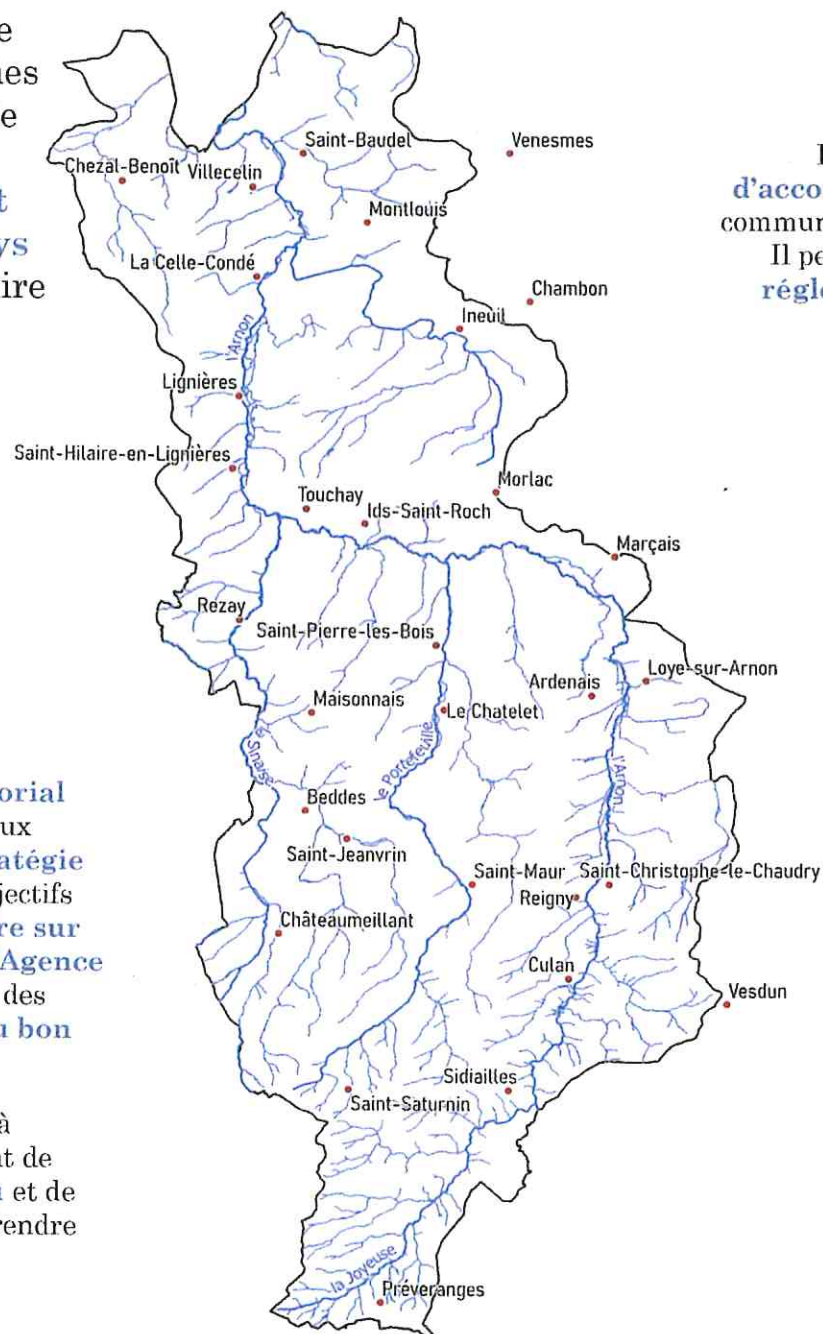
Le SIRAH sur l'Arnon se déploie sur un périmètre de 31 communes réparties sur 4 Communautés de Communes différentes : **Berry Grand Sud, Arnon Boischaut Cher, Cœur de France et Pays d'Issoudun**. Intégrant un linéaire de 845 km de cours d'eau, ce territoire compte deux Espaces Naturels Sensibles : **le Moulin des Fougères et le lac de Sidiailles**.

## Missions

### Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Haut Arnon

Porté par le syndicat, le **Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)** permet aux collectivités de mettre en œuvre **une stratégie locale** pour contribuer au respect des objectifs environnementaux de la **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)**. Cet outil est proposé par l'**Agence de l'eau** et vise une meilleure cohérence des actions mises en place pour **l'atteinte du bon état des eaux**.

Celui-ci consiste dans un premier temps à réaliser une **étude préalable** permettant de faire un **état des lieux des cours d'eau** et de déterminer quelles actions sont à entreprendre sur le bassin versant.



## L'accompagnement au quotidien des communes et des riverains

Le SIRAH sur l'Arnon a également pour vocation **d'accompagner et de sensibiliser** les riverains et les communes dans la **gestion courante des cours d'eau**. Il peut intervenir pour la réalisation de **procédures réglementaires** (déclarations de travaux, demandes d'autorisations, loi sur l'eau, droits et devoirs du propriétaire riverain...) et dans la réalisation d'aménagements hydrauliques ou de projets de restauration.

## La prévention des inondations

Outre le Contrat Territorial Milieux Aquatiques, le syndicat contribue également à des projets sur le **volet inondation** à travers la mise en œuvre du **programme d'actions et de prévention contre les inondations (PAPI)**.

## Chiffres-clef



- 726** km<sup>2</sup> de surface
- 845** km de cours d'eau
- ~100** km de linéaire pour l'Arnon
- 31** communes
- 4** communautés de communes
- ~13 000** habitants
- 2** Espaces Naturels Sensibles
- 2** Zones Natura 2000